



Infractions sexuelles en 2022

CRIMINALITÉ AU QUÉBEC

Ce document a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.
Ce document est disponible en médias adaptés sur demande.

Pour plus de renseignements :

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 7^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777

Sans frais : 1 866 644-6826

Télécopieur : 418 643-0275

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024). Criminalité au Québec — Infractions sexuelles en 2022, Québec, 50 p.
[\[https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec\]](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec).

ISBN 978-2-550-97997-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Ministère de la Sécurité publique, juillet 2024

AP-13508-(2024-07)-VF

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du ministère de la Sécurité publique.

Faits saillants



Taux d'infractions

Le taux d'infractions sexuelles déclarées par les corps de police du Québec a globalement augmenté durant la dernière décennie, avec une hausse de 109,9 % de 2013 à 2022. En 2022, le taux s'élève à 139,2.



Catégories d'infractions

Le taux des agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)¹ s'est accru (+4,6 %; 418 crimes de plus qu'en 2021), tandis que le taux des autres infractions d'ordre sexuel a connu une baisse (-2,1 %, 59 crimes de moins qu'en 2021).



Victimes selon le sexe

Le taux de femmes victimes d'agressions sexuelles (157,5) est plus de huit fois supérieur à celui des hommes (19,0), alors que le taux de femmes victimes d'autres infractions sexuelles (80,5) est plus de quatre fois supérieur à celui des hommes (17,0).



Victimes selon l'âge

Les taux les plus élevés de victimes d'agressions sexuelles regroupent des victimes d'âge mineur, soit 429,5 pour les 12 à 14 ans et 566,2 pour le 15 à 17 ans, tandis que le taux pour l'ensemble des groupes d'âge se maintient à 88,2. Cependant, ces deux groupes d'âge présentent des taux à la baisse lorsque comparés à ceux de 2021.



Auteurs présumés

Le taux des auteurs présumés d'infractions sexuelles masculins est plus de 20 fois plus élevé que celui des femmes (105,2 et 5,3, respectivement). Le taux d'auteurs présumés est plus de quatre fois supérieur chez les jeunes pour les agressions sexuelles (133,7, comparativement à 32,9 pour les adultes) et huit fois plus élevé pour les autres infractions d'ordre sexuel (121,8, comparativement à 15,3 pour les adultes).

¹ On classe les infractions sexuelles en deux grandes catégories : les agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et les autres infractions d'ordre sexuel (voir encadré 1 pour de plus amples détails). Le *Code criminel* prévoit trois niveaux de gravité à l'infraction d'agression sexuelle. Ces niveaux sont aussi décrits plus amplement dans l'encadré 1.

Table des matières

Liste des tableaux.....	7
Liste des graphiques	8
Méthodologie	9
Programme de déclaration uniforme de la criminalité	9
Contrôle de la qualité des données	9
Limites des statistiques sur la criminalité	9
Extraction des données	10
Dénombrement des infractions.....	10
Dénombrement des victimes et des auteurs présumés	10
Procédés de calcul	10
Taux de criminalité	11
Les statistiques de la région du Nord-du-Québec	11
Introduction	12
0BCatégorie 1 – Les agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) :	12
1BCatégorie 2 – Les autres infractions d’ordre sexuel :	12
Chapitre 1 : Évolution des infractions	14
1.1- Le ralentissement de la hausse du taux d’infractions sexuelles	14
1.2- Les infractions d’agressions sexuelles connaissent une hausse en 2022.....	15
1.3- Le profil régional est semblable à celui de l’année précédente	17
1.4- Le classement des infractions : en continuité de 2021	18
1.5- Les infractions sexuelles sont plus souvent signalées à la police moins de sept jours après leur perpétration.....	22
1.6- La résidence d’habitation : principal lieu de perpétration des infractions sexuelles	22
Chapitre 2 : Profil des victimes	24
2.1- Les femmes et les jeunes surreprésentés parmi les victimes d’agressions sexuelles	24
2.2 La baisse légère du taux de victimes d’autres infractions d’ordre sexuel.....	25
Chapitre 3 : Profil des auteurs présumés	28
3.1- Les auteurs présumés sont en grande majorité des hommes	28

3.2- La prédominance du taux d'auteurs présumés d'âge mineur	29
3.3- L'auteur d'infractions sexuelles est souvent connu de la victime	30
Tableaux complémentaires	32
Références	48
Remerciements	49
Annexe	50
Liste des infractions sexuelles au <i>Code criminel</i>	50

Liste des tableaux

Tableau 1 Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^a et 2022 ^p 9F	16
Tableau 2 Infractions sexuelles selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2022 ^p	21
Tableau 3 Nombre d'infractions sexuelles selon le lieu de perpétration et la catégorie d'infractions, Québec, 2022 ^p	23
Tableau 4 Nombre et taux de victimes d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions et la région, Québec, 2022 ^p	32
Tableau 5 Nombre d'infractions sexuelles fondées et non fondées selon la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^a et 2022 ^p	33
Tableau 6 Infractions contre la personne selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2022 ^p	34
Tableau 7 Nombre d'infractions contre la personne selon le lieu de perpétration, Québec, 2022 ^p	35
Tableau 8 Évolution du nombre de victimes ³⁴ F selon la catégorie d'infractions sexuelles, Québec, 2013 à 2022 ^p	36
Tableau 9 Profil (en %) des victimes d'agressions sexuelles, Québec, 2022 ^p	37
Tableau 10 Nombre et taux de victimes ³⁵ F d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2021 ^a et 2022 ^p	38
Tableau 11 Profil (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2022 ^p	39
Tableau 12 Nombre et taux de victimes ³⁶ F d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2021 ^a et 2022 ^p	41
Tableau 13 Nombre et taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^p , 2021 ^a et 2022 ^p 37F	42
Tableau 14 Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^a et 2022 ^p	43
Tableau 15 Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2022 ^p	44
Tableau 16 Taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2022 ^p	45
Tableau 17 Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2022 ^p	46
Tableau 18 Nombre de victimes d'infractions sexuelles selon le délai (en jours) entre la date de la perpétration de l'infraction et celle de son signalement à la police, Québec, 2022 ^p	47

Liste des graphiques

Graphique 1 Évolution des taux d’infractions sexuelles, d’agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et des autres infractions d’ordre sexuel, Québec, 2013 à 2022 ^p	14
Graphique 2 Taux régionaux d’infractions relatives aux agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et aux autres infractions d’ordre sexuel, Québec, 2022 ^p	18
Graphique 3 Évolution du taux de victimes d’agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2011 à 2020 ^p	24
Graphique 4 Taux de victimes d’agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d’âge, Québec, 2022 ^p	25
Graphique 5 Évolution du taux de victimes d’autres infractions d’ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2013 à 2022 ^p	26
Graphique 6 Taux de victimes d’autres infractions d’ordre sexuel selon le groupe d’âge, Québec, 2022 ^p	27
Graphique 7 Répartition (en %) des auteurs présumés d’infractions sexuelles selon leur sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2021 ^p	28
Graphique 8 Taux d’auteurs présumés d’agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et d’autres infractions d’ordre sexuel selon le groupe d’âge, Québec, 2022 ^p	30
Graphique 9 Répartition (en %) des victimes d’infractions sexuelles selon la nature de la relation avec l’auteur présumé, Québec ^{33F} , 2022 ^p	31

Méthodologie

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution des crimes signalés à la police chaque année. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les infractions criminelles déclarées par les corps de police du Québec, en excluant les affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 pour recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que plusieurs corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq utilisent en effet la version la plus récente du Programme pour déclarer les crimes rapportés, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions commises sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé. La criminalité relative aux infractions sexuelles ne peut pas être isolée et mesurée à l'aide de cette version.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et de garantir la cohérence interne des données. De plus, les données sont vérifiées deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications additionnelles.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée selon les normes du Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction². Par exemple, les vols de véhicules à moteur seraient rapportés à la police dans 52 % des cas, tandis que les agressions sexuelles ne le seraient que dans 6 % des cas³.

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières. Les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, comme la conduite avec les facultés affaiblies, en sont de bons

² M. OUIMET (2015).

³ A. COTTER (2021).

exemples. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse du nombre d'infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont donc plus susceptibles de varier en fonction de l'intensité des activités de détection menées par la police.

Extraction des données

Les statistiques criminelles de l'année 2022 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2023, date à laquelle les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'améliorer la fiabilité des données, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier, qui sont souvent ajoutés plus tard. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent alors une mesure définitive.

Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention dans la mesure de la criminalité engendre une sous-estimation des infractions les moins graves.

De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre de victimes est utilisé pour dénombrer le nombre d'infractions, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le nombre d'affaires (ou d'événements) est comptabilisé sans égard au nombre de victimes.

Dénombrement des victimes et des auteurs présumés

Diverses statistiques sur les victimes et les auteurs présumés sont présentées dans cette publication. Les victimes ou les auteurs présumés dont l'information sur l'âge ou le sexe est inconnue ou invalide sont exclus des décomptes portant sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

De plus, seuls les auteurs présumés âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées sont comptabilisés. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

Procédés de calcul

Pour le calcul du taux et de sa variation, on utilise la valeur réelle, qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales, et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui est limitée à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par décret gouvernemental et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

Les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (c.-à-d. les postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon) qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes, notamment en raison de l'absence de données du Service de police du Nunavik et du Service de police Eeyou-Eenou, parce qu'ils ne participent pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat⁴.

⁴ Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante :

[http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

Introduction

Le ministère de la Sécurité publique rend disponible annuellement sur le site [Québec.ca](http://Quebec.ca) des statistiques sur les infractions sexuelles perpétrées au Québec. Cela lui permet de répondre, entre autres, à l'un des engagements de la Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance⁵ (Stratégie intégrée 2022-2027).

Les données statistiques présentées dans cette publication sont celles déclarées en 2022 par les corps de police du Québec. Les différentes infractions analysées se divisent en deux sous-groupes : les agressions sexuelles, lesquelles composent la majorité des infractions sexuelles, et les autres infractions d'ordre sexuel (encadré 1).

Encadré 1 – Les sous-groupes d'infractions sexuelles

Catégorie 1 – Les agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) :

L'agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée. Le *Code criminel*⁶ prévoit trois niveaux de gravité pour les agressions sexuelles :

Agression sexuelle simple (niveau 1) (art. 271)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime.

Agression sexuelle armée (niveau 2) (art. 272)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé :

- porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme;
- menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que la victime;
- inflige des lésions corporelles à celle-ci;
- participe à l'infraction avec une autre personne.

Agression sexuelle grave (niveau 3) (art. 273)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé :

- blesse, mutilé ou défigure la victime;
- met la vie de la victime en danger.

Catégorie 2 – Les autres infractions d'ordre sexuel :

Les autres infractions d'ordre sexuel comptent quant à elles plus d'une dizaine de crimes différents, dont les principaux sont :

- les contacts sexuels et l'incitation à des contacts sexuels;
- le leurre;
- la publication non consensuelle d'images intimes;
- Le voyeurisme;
- L'exploitation sexuelle d'un adolescent et l'exploitation sexuelle d'une personne handicapée.⁷

⁵ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2022).

⁶ *Code criminel*, LRC 1985, c. C-46.

⁷ Il convient de préciser que ces deux infractions concernent, en vertu du *Code criminel*, toute personne en situation d'autorité qui, à des fins d'ordre sexuel, touche ou engage ou incite un adolescent ou une personne handicapée à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers, directement ou indirectement. On doit différencier ces deux infractions d'autres types de crimes, comme la traite de personne ou le proxénétisme, qui sont parfois qualifiés d'exploitation sexuelle dans le langage courant.

Pour en suivre l'évolution au fil des années et en broser un tableau, les prochains chapitres présentent les statistiques sur les infractions sexuelles, d'abord pour l'ensemble du Québec, puis par régions administratives. Suivent ensuite les caractéristiques des victimes et des auteurs présumés, pour tracer un profil pour chacun.

Rappelons que, selon l'Enquête sociale générale sur la victimisation de Statistique Canada de 2019, seulement 6 % des victimes d'agressions sexuelles ont dénoncé à la police⁸ le crime qu'elles ont subi. Cette faible proportion de dénonciation est également démontrée dans les précédentes enquêtes portant sur la victimisation. Il est donc important d'interpréter avec une certaine précaution les données déclarées à la police concernant ce type de crime.

⁸ A. COTTER (2021).

Chapitre 1 : Évolution des infractions

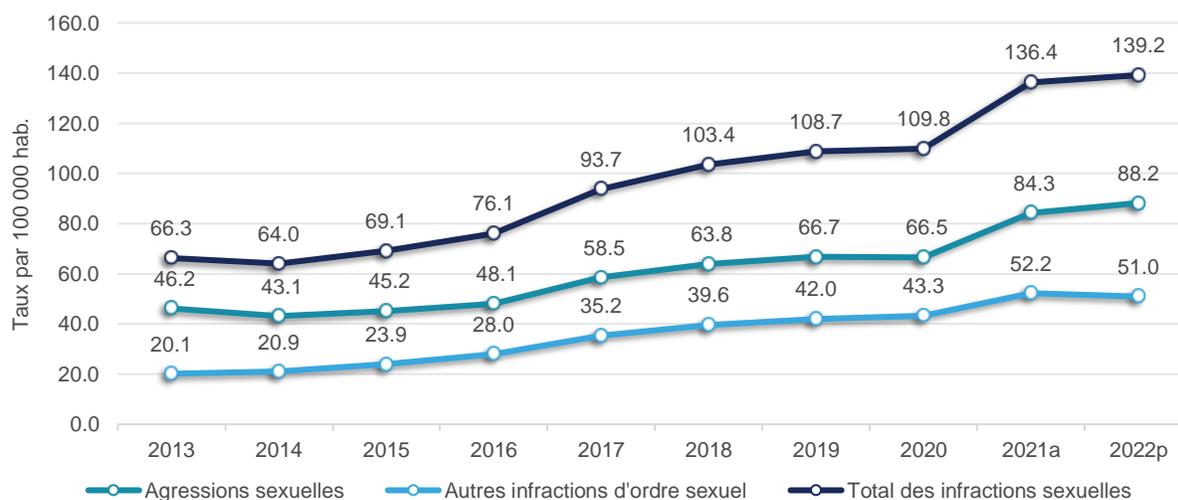
1.1- Le ralentissement de la hausse du taux d'infractions sexuelles

Le taux d'infractions sexuelles déclarées par les corps de police du Québec a globalement augmenté durant la dernière décennie, avec une hausse de 109,9 % de 2013 à 2022. Cette hausse a d'ailleurs été constante, à l'exception de 2014, où l'on observe une légère baisse, et de 2021, où une croissance importante est remarquée.

Après une hausse historique en 2021, le taux d'infractions sexuelles déclarées par les corps de police s'accroît légèrement en 2022 (+2,1 %, +359 crimes). Cette légère hausse est inférieure au taux de croissance annuel moyen des infractions sexuelles de 2013 à 2022, qui est de 8,6 % (graphique 1).

De 2013 à 2022, ce sont les autres infractions d'ordre sexuel qui ont connu la hausse de taux la plus importante (+153,4 %), comparativement aux agressions sexuelles (+90,9 %) (graphique 1).

Graphique 1 | Évolution des taux d'infractions sexuelles, d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2013 à 2022^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique, Données du Programme DUC 2.2.

1.2- Les infractions d'agressions sexuelles connaissent une hausse en 2022

En analysant la variation de taux pour les deux grandes catégories d'infractions sexuelles en 2021 et 2022, on constate que les autres infractions d'ordre sexuel sont en diminution (-2,4 %, -59 crimes), alors que les agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) affichent une hausse (+4,6 %, +418). L'augmentation du taux d'agressions sexuelles en 2022 est considérablement moins forte que celle de 2020 et 2021 (+28,7 %)⁹ (tableau 1).

La hausse modérée du nombre d'agressions sexuelles, en 2021 et 2022, est presque entièrement attribuable aux agressions sexuelles de niveau 1 (+416 infractions). Il est à noter que les agressions sexuelles de niveau 1 représentent, à l'instar des années précédentes, presque l'entièreté (98,3 %) des agressions sexuelles déclarées par les corps de police en 2022 (tableau 1).

En ce qui a trait à la grande catégorie des autres infractions d'ordre sexuel, leur taux a diminué (-2,1 %), pour la première fois en 2022. Ce sont les infractions de publication non consentuelle d'images intimes (-24,0 %, -123), d'inceste (-23,7 %, -16) et de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite (-19,3 %, -16) qui ont vu leur taux baisser le plus en 2022. À l'opposé, on observe une croissance de taux pour six types d'infractions, notamment, l'entente ou l'arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant (+105,5 %, +14), la corruption d'enfants (+87,3 %, +25), l'exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée (+50,0 %, +5) et le leurre (+3,3 %, + 34) (tableau 1).

⁹*Infractions sexuelles en 2021*, p. 15 [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/infractions-sexuelles/stats_infr_sexuelles_2021_amendee.pdf].

Tableau 1 | Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2021^a et 2022^p

10

Catégorie d'infractions sexuelles	Nombre		Différence 2021 ^a /2022 ^p (nombre)	Taux		Variation du taux 2021 ^a /2022 ^p (%)
	2021 ^a	2022 ^p		2021 ^a	2022 ^p	
Agressions sexuelles						
Agression sexuelle grave (niveau 3)	29	28	-1	0,3	0,3	-4,5
Agression sexuelle armée (niveau 2)	97	100	3	1,1	1,1	2,0
Agression sexuelle simple (niveau 1)	7 123	7 539	416	82,8	86,7	4,7
Sous-total	7 249	7 667	418	84,3	88,2	4,6
Autres infractions d'ordre sexuel						
Contacts sexuels	2 377	2 410	33	27,6	27,7	0,3
Incitation à des contacts sexuels	293	273	-20	3,4	3,1	-7,8
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	21	26	5	0,2	0,3	50,0
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	13	27	14	0,2	0,3	105,5
Inceste	70	54	-16	0,8	0,6	-23,7
Corruption d'enfants	28	53	25	0,3	0,6	87,3
Leurre	778	812	34	9,0	9,3	3,3
Publication non consensuelle d'images intimes	531	408	-123	6,2	4,7	-24,0
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	87	71	-16	1,0	0,8	-19,3
Voyeurisme	254	259	5	3,0	3,0	0,9
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	33	36	3	0,4	0,4	7,9
Autres ¹	9	6	-3	0,0	0,0	0,0
Sous-total	4 494	4 435	-59	52,1	51,0	-2,1
Total des infractions sexuelles	11 743	12 102	359	136,4	139,2	2,1

¹ Inclut notamment : bestialité en présence d'un enfant ou incitation de celui-ci; bestialité/forcer/inciter une personne, maître maison-permet sexe 18 ans, père, mère, tuteur/entremetteur -18 ans.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

¹⁰ Rappelons que, pour le calcul de la variation, la valeur réelle (qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales) est utilisée, et non pas la valeur affichée dans le tableau.

1.3- Le profil régional est semblable à celui de l'année précédente

En 2022, le taux d'infractions sexuelles par 100,000 habitants pour l'ensemble du Québec est de 139,2, légèrement à la hausse comparativement au taux de 2021 (136,4). Ce sont les régions de la Côte-Nord (310,8) et de l'Abitibi-Témiscamingue (267,4) qui enregistrent les taux d'infractions sexuelles les plus élevés. À l'inverse, ce sont les régions de Laval (92,7) et de Montréal (106,0) qui ont les taux les plus faibles (graphique 2 et tableau 4).

La région du Centre-du-Québec a connu la hausse la plus importante du taux d'infractions sexuelles en 2021 et 2022, passant d'un taux de 185,9¹¹ à 226,6 par 100 000 habitants (tableau 4). En effet, pour la catégorie des autres infractions sexuelles, cette région enregistrait le quatrième taux le plus élevé en 2021 (94,3¹²), et passe au troisième taux le plus haut en 2022 (120,1), ce qui représente une augmentation de 27,4 %. En ce qui concerne la catégorie des agressions sexuelles, cette région avait le septième taux (100,7) le plus élevé en 2021, et monte au quatrième en 2022 (106,6)¹³, une croissance de 16,3 % (graphique 2 et tableau 4).

C'est la région de la Côte-Nord (174,8) qui connaît le taux d'agressions sexuelles le plus élevé en 2022, suivie de l'Abitibi-Témiscamingue (136,7). Ce sont ces deux mêmes régions qui comptent aussi les taux les plus élevés d'autres infractions d'ordre sexuel, soit 136,1 et 130,6, respectivement (graphique 2 et tableau 4). Ce classement est identique pour 2021¹⁴.

Le profil du taux d'infractions sexuelles par région ressemble à celui de la grande catégorie des infractions contre la personne¹⁵, à l'exception de certaines régions. L'Estrie et Lanaudière se placent bien plus haut pour les infractions sexuelles comparativement à ce que l'on observe pour ces régions en matière de taux d'infractions contre la personne. Par ailleurs, les régions de l'Outaouais et de Montréal se positionnent parmi les taux les plus élevés pour les infractions contre la personne (3^e et 4^e)¹⁶ et plus faiblement pour les infractions sexuelles (9^e et 16^e) (graphique 2).

¹¹ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022), *Infractions sexuelles en 2021*.

¹² Idem.

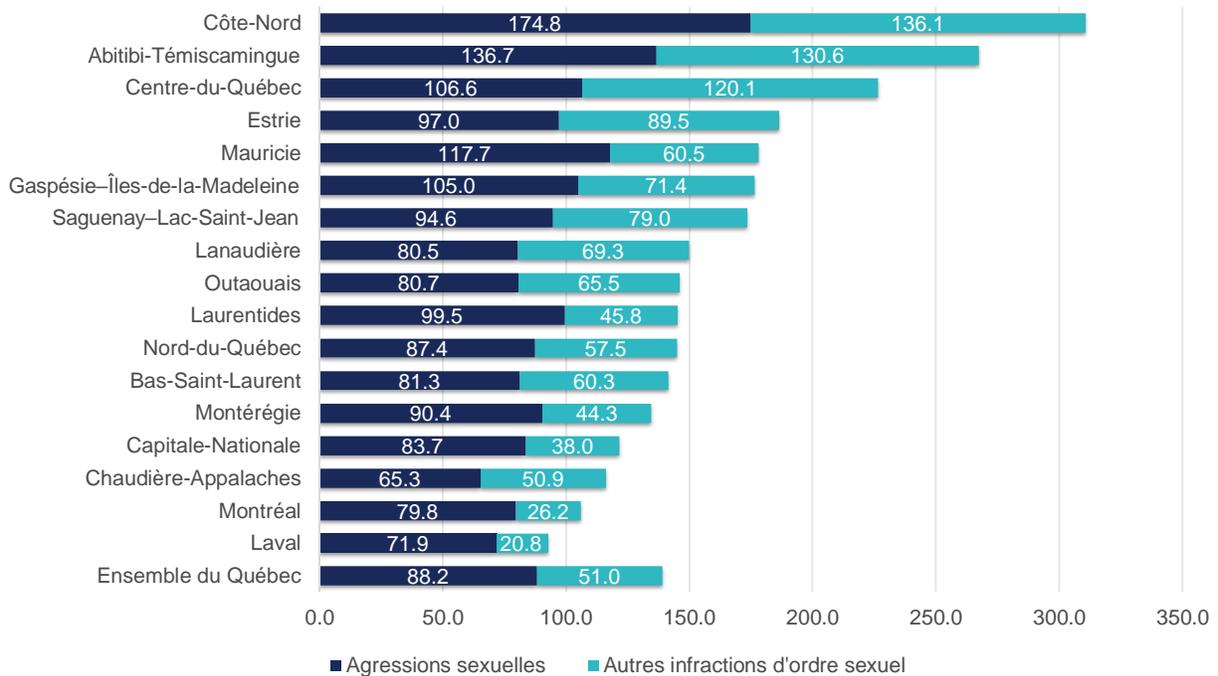
¹³ Idem.

¹⁴ Idem.

¹⁵ MINISTÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024), *Criminalité au Québec, Principales tendances 2022*.

¹⁶ Idem.

Graphique 2 | Taux régionaux d’infractions relatives aux agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et aux autres infractions d’ordre sexuel, Québec, 2022^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

1.4- Le classement des infractions : en continuité de 2021

Les modifications apportées en 2017 par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités aux normes de classement des affaires déclarées par la police sont appliquées au Québec depuis le 1^{er} janvier 2018. Leur application implique une validation accrue du classement des affaires, ce qui accroît la fiabilité des statistiques (voir encadré 3).

Encadré 3 – Classement des affaires criminelles fondées et non fondées

Collecte d’information sur les affaires non fondées^{17, 18, 19} :

À la suite d’un examen mené en 2006 par le CCSJSC et le Comité des informations et statistiques policières (CISP) de l’Association canadienne des chefs de police, la fiabilité des données de classement

¹⁷ STATISTIQUE CANADA (2018).

¹⁸ J. GREENLAND et A. COTTER (2018).

¹⁹ G. MOREAU (2019).

des affaires non fondées a été remise en question, notamment en raison d'un manque d'uniformité dans les pratiques des différents corps de police. Le CCSJSC a donc choisi de ne plus publier les statistiques sur les affaires non fondées à compter de ce moment.

En 2017, des travaux ont été réalisés par ces deux mêmes organismes pour formuler des recommandations visant à régler les problèmes liés à la qualité des données, assurer une déclaration normalisée et rétablir la diffusion d'information sur les affaires non fondées. Ces travaux faisaient également suite à une série d'articles du *Globe and Mail* portant sur le traitement des plaintes pour agressions sexuelles par les corps de police au Canada²⁰.

Statistique Canada a ainsi apporté plusieurs modifications aux normes de classement des affaires criminelles à compter du 1^{er} janvier 2018, notamment à des catégories de classement ainsi qu'à des définitions, dont celles d'« affaire fondée » et d'« affaire non fondée ».

Définitions révisées²¹ :

Affaire fondée

Une affaire est « fondée » s'il a été déterminé, après l'enquête policière, que l'infraction déclarée s'est produite ou qu'il y a eu tentative de commettre l'infraction (même si l'accusé ou le suspect pouvant être inculqué n'est pas connu), ou qu'il n'y a pas de preuve crédible confirmant que l'affaire n'a pas eu lieu. Cela comprend les rapports fournis par une tierce partie qui répondent à ces critères.

Affaire non fondée

Une affaire est « non fondée » s'il a été déterminé, après l'enquête policière, que l'infraction signalée ne s'est pas produite et qu'il n'y a pas eu tentative de commettre l'infraction. De plus, depuis 2018, une validation accrue du classement des affaires est réalisée pour accroître la qualité des statistiques. Comme il était attendu que tous les corps de police mettent en œuvre les nouvelles normes de classement en 2018, l'année 2019 a été la première année d'application complète de nouvelles normes.

Incidence des nouvelles normes de classement

En raison des nouvelles définitions, la police doit confirmer qu'une infraction signalée n'a pas eu lieu, plutôt que de confirmer qu'une infraction signalée a eu lieu. Par conséquent, une hausse du nombre d'affaires fondées, une diminution du nombre d'affaires non fondées pour tous les types de crimes et, enfin, une baisse du taux de solution des affaires étaient attendues à compter de 2018.

1.4.1- La presque totalité des infractions sexuelles sont considérées comme fondées

En 2022, la presque totalité (94,3 %) des infractions sexuelles signalées à la police ont été considérées comme fondées. On note une légère augmentation par rapport à l'année précédente (92,7 %). Ce sont les agressions sexuelles qui ont été considérées comme fondées en plus grande proportion en 2022 (95,5 %), comparativement aux autres infractions d'ordre sexuel (92,3 %) (tableau 5).

²⁰ GLOBE AND MAIL (2017).

²¹ G. MOREAU (2019).

En 2022, on compte 12 102 infractions sexuelles fondées, comparativement à 11 743 en 2021, ce qui représente une hausse de 3,1 %. Des changements minimes s’observent entre les deux années. Parmi les hausses du nombre d’affaires fondées, notons que les infractions d’agression sexuelle de niveau 1 (+5,8 %, +416), les infractions de leurre (+4,4 %, +34), de contacts sexuels (+1,4 %, +33) et de corruption d’enfants (+89,3 %, +25) sont celles qui ont une plus grande influence sur l’augmentation de l’ensemble des infractions sexuelles. À l’inverse, les infractions de publication non consensuelle d’images intimes (-23,2 %, -123) et d’incitation à des contacts sexuels (-6,8 %, -20) sont celles affichant les plus importantes diminutions d’affaires fondées comparativement à 2021 (tableau 5).

En regardant la variation du pourcentage des affaires fondées en 2021 par rapport à 2022, on observe une hausse légère pour la majorité des types d’infractions, avec certaines hausses plus marquées, telles que les affaires d’entente ou d’arrangement d’infraction d’ordre sexuel à l’égard d’un enfant (107,7 % en 2022). Durant la même période, le pourcentage des affaires fondées diminue pour certaines infractions, notamment pour les affaires d’exploitation sexuelle d’un adolescent ou d’une personne handicapée (87,5 % en 2021 et 72,2 % en 2022) et de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite (87,9 % en 2021 et 77,2 % en 2022) (tableau 5).

Quant aux affaires non fondées (728), elles ont connu une réduction de -21,4 % comparativement à 2021 (926). Cela se traduit par 198 affaires de moins classées comme non fondées. Cette réduction est principalement attribuable aux affaires non fondées de leurre (-28,6 %, -22), de contacts sexuels (-17,7 %, -42) et d’incitation à des contacts sexuels (-38,9 %, -14). Les affaires non fondées d’agression sexuelle simple (niveau 1) ont connu la plus forte baisse, en nombre, en 2022 (-26,1 %, -122) (tableau 5).

Rappelons qu’outre les statistiques présentées dans le tableau 5, les données présentées dans les tableaux et les graphiques de ce rapport ne concernent que les données déclarées fondées par les corps de police.

1.4.2- La majorité des infractions sexuelles sont classées par mise en accusation

Une infraction est considérée comme classée lorsque, au terme de l’enquête, les policiers ont amassé suffisamment de preuves et qu’au moins un auteur présumé a été identifié. Parmi les 12 102 infractions sexuelles fondées en 2022, on note une proportion d’affaires classées de 42,8 % (5 180) (tableau 2). Comparativement, 66,2 % des infractions contre la personne ont été classées cette même année (tableau 6).²²

Des 5 180 infractions sexuelles classées, la grande majorité (78,6 %) l’a été par accusation recommandée (ou par une recommandation en ce sens)²³. Cette distribution est vraie pour les deux grandes catégories d’infractions. Les infractions de publication non consensuelle d’images intimes sont les infractions classées par accusation recommandée dans la plus faible proportion, avec 63,8 % (tableau 2).

²² Plusieurs motifs de classement sans mise en accusation sont possibles, dont : raison indépendante de la volonté du service de police, demande de la victime ne voulant qu’aucune autre mesure ne soit prise, auteur présumé âgé de moins de 12 ans, etc.

²³ Il existe des différences entre les provinces dans le processus de dépôt des accusations criminelles. Dans certaines provinces, la police porte des accusations, et le procureur décide ensuite de l’opportunité d’engager une poursuite. Au Québec, la pratique veut qu’un procureur autorise le dépôt d’accusations après avoir examiné la preuve contenue au dossier de la police. Les affaires classées « accusation recommandée » reflètent la recommandation de la police et non la décision du procureur.

Tableau 2 | Infractions sexuelles selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p

Catégories d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par accusation recommandée		Sans accusation recommandée	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Agressions sexuelles									
Agression sexuelle grave (niveau 3)	28	16	57,1	12	42,9	11	91,7	1	8,3
Agression sexuelle armée (niveau 2)	100	46	46,0	54	54,0	50	92,6	4	7,4
Agression sexuelle simple (niveau 1)	7 539	4 399	58,3	3 140	41,7	2 443	77,8	697	22,2
Sous-total	7 667	4 461	58,2	3 206	41,8	2 504	78,1	702	21,9
Autres infractions d'ordre sexuel									
Contacts sexuels	2 410	1 198	49,7	1 212	50,3	941	77,6	271	22,4
Incitation à des contacts sexuels	273	132	48,4	141	51,6	122	86,5	19	13,5
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	26	16	61,5	10	38,5	10	100,0	0	0,0
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	27	15	55,6	12	44,4	12	100,0	0	0,0
Inceste	54	29	53,7	25	46,3	19	76,0	6	24,0
Corruption d'enfants	53	35	66,0	18	34,0	18	100,0	0	0,0
Leurre	812	585	72,0	227	28,0	187	82,4	40	17,6
Publication non consensuelle d'images intimes	408	278	68,1	130	31,9	83	63,8	47	36,2
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	71	40	56,3	31	43,7	22	71,0	9	29,0
Voyeurisme	259	116	44,8	143	55,2	131	91,6	12	8,4
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	36	17	47,2	19	52,8	16	84,2	3	15,8
Autres ¹	6	0	0,0	6	100,0	4	100,0	2	33,3
Sous-total	4435	2461	55,5	1974	44,5	1565	79,3	409	20,7
Total des infractions sexuelles	12102	6922	57,2	5180	42,8	4069	78,6	1111	21,4

¹ Inclut notamment : bestialité en présence d'un enfant ou incitation de celui-ci; bestialité/forcer/inciter une personne; maître maison-permet sexe 18 ans; père, mère, tuteur/entremetteur -18 ans.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

1.5- Les infractions sexuelles sont plus souvent signalées à la police moins de sept jours après leur perpétration

En analysant le délai (en jours) entre la date de la perpétration de l'infraction et celle de son signalement à la police, on constate en 2022 que la plupart des infractions sexuelles ont été rapportées à la police moins d'un an après leur perpétration (73,6 %). De plus, plus du tiers (37,8 %) des signalements ont lieu moins de sept jours après leur perpétration de l'infraction (tableau 18).

En se basant sur le nombre de jours médian 24 entre la perpétration du crime et le signalement à la police, on observe que les agressions sexuelles auraient tendance à être signalées dans un délai plus court que les autres infractions d'ordre sexuel, le nombre de jours médian pour les agressions sexuelles étant de 28 jours, contre 42 pour les autres infractions d'ordre sexuel.

Ce sont les infractions d'inceste qui comptent la plus grande proportion de crimes signalés plus d'un an après la perpétration de l'infraction. En effet, 61,1 % des infractions d'inceste déclarées en 2022 ont été rapportées à la police plus d'un an après la perpétration du crime. Cela peut s'expliquer par le fait que ce type d'infraction est la plupart du temps commis par un parent ou un membre de la famille immédiate (87,0 %) ²⁵ et que la majorité des victimes de ce type de crime ont moins de 12 ans lors de la perpétration (75,5 %). Ces deux facteurs, surtout combinés, peuvent nuire à un signalement rapide de l'infraction à la police ²⁶ (voir tableau 11). À cet effet, les infractions d'inceste comportent le second nombre de jours médian le plus élevé, soit un peu plus de 8 ans (3 055 jours) ²⁷ (tableau 18).

À l'opposé, les infractions relatives à la publication non consentie d'images intimes sont majoritairement signalées dans un délai de moins d'une semaine (60,5 %). Cette catégorie d'infractions compte également le nombre de jours médian le plus court, soit trois jours (tableau 18). La seule autre catégorie d'infractions comportant un nombre de jours médian de trois est l'agression sexuelle armée (niveau 2), où 57,0 % des infractions sont rapportées en moins d'une semaine (tableau 18).

1.6- La résidence d'habitation : principal lieu de perpétration des infractions sexuelles

En 2022, 69,9 % des infractions sexuelles déclarées par les corps de police du Québec ont été perpétrées dans une résidence d'habitation (tableau 3). Cette proportion est modérément supérieure à celle de l'ensemble des infractions contre la personne. En effet, 59,9 % des infractions contre la personne ont été commises dans une résidence d'habitation (tableau 7).

²⁴ Le nombre de jours médian a été obtenu en organisant en ordre croissant l'ensemble des délais (en jours) pour chaque type d'infraction sexuelle. La valeur médiane correspond alors au nombre de jours à la fois inférieur et supérieur à 50 % des valeurs. À titre d'exemple, un nombre médian de 30 jours signifie que la moitié des infractions ont été signalées à la police moins de 30 jours suivant sa perpétration, et que l'autre moitié a été signalée plus de 30 jours suivant la perpétration. Nous avons choisi d'utiliser le nombre de jours médian comme indicateur de tendance centrale plutôt que la moyenne en raison de valeurs extrêmes rendant la moyenne de jours entre la perpétration de l'infraction et sa dénonciation moins représentative.

²⁵ On obtient cette proportion en additionnant les infractions d'inceste commises par l'un des parents (44,4 %) et celles commises par un autre membre de la famille (fratrie) (42,6 %) (voir tableau 11).

²⁶ DUPONT et coll. (2014).

²⁷ L'infraction ayant le plus grand nombre de jours médian est celle des infractions sexuelles commises avant 1983. Étant donné sa composante temporelle, il est attendu que les délais pour ce type d'infraction sont plus élevés.

Comme en 2021, la maison unifamiliale est le lieu où une infraction sexuelle déclarée a été le plus souvent perpétrée en 2022. En effet, 36,7 % des agressions et un peu plus de la moitié (50,5 %) des autres infractions sexuelles ont été commises dans une maison unifamiliale (tableau 3).

Si l'on exclut les résidences d'habitation, les agressions sexuelles sont plus souvent commises dans un établissement commercial (7,1 %), alors que les autres infractions d'ordre sexuel sont le plus souvent commises dans un établissement d'enseignement (9,5 %). Rappelons que, pour plusieurs autres infractions d'ordre sexuel, le *Code criminel* prévoit que la victime doit nécessairement être mineure. Par conséquent, 90,8 % des victimes de cette catégorie d'infractions sont mineures (tableau 12). Cela peut expliquer le fait qu'une plus forte proportion de ce type de crime soit perpétrée dans un établissement d'enseignement, comparativement aux agressions sexuelles (4,4 %) (tableau 3).

Tableau 3 | Nombre d'infractions sexuelles selon le lieu de perpétration et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p

Lieu	Agressions sexuelles		Autres infractions d'ordre sexuel		Total d'infractions sexuelles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Résidence d'habitation						
Maison unifamiliale	2 817	36,7	2 241	50,5	5 058	41,8
Unité d'habitation	2 253	29,4	846	19,1	3 099	25,6
Autre type de résidence d'habitation	209	2,7	91	2,1	300	2,5
Sous-total	5 279	68,9	3 178	71,7	8 457	69,9
Autres types de lieux						
Établissement commercial (restaurant, centre commercial, station-service, etc.)	545	7,1	141	3,2	686	5,7
Établissement d'enseignement	335	4,4	422	9,5	757	6,3
Établissement d'utilité publique	452	5,9	149	3,4	601	5,0
Stationnement	89	1,2	12	0,3	101	0,8
Transport en commun	66	0,9	16	0,4	82	0,7
Voie publique (route, rue, piste cyclable, etc.)	275	3,6	70	1,6	345	2,9
Zone de plein air (parc, plan d'eau, zone libre)	201	2,6	133	3,0	334	2,8
Autre(s)	187	2,4	144	3,2	331	2,7
Inconnu	238	3,1	170	3,8	408	3,4
Sous-total	2 388	31,1	1 257	28,3	3 645	30,1
Total des infractions sexuelles	7 667	100,0	4 435	100,0	12 102	100,0

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Chapitre 2 : Profil des victimes

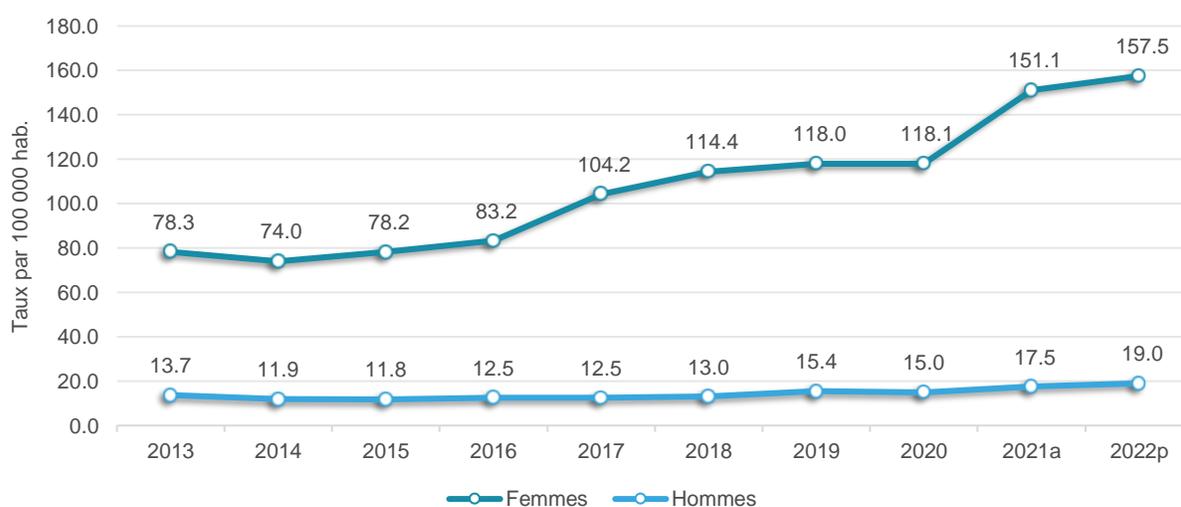
2.1- Les femmes et les jeunes surreprésentés parmi les victimes d'agressions sexuelles

Durant la dernière décennie, le taux de victimes de sexe féminin d'agressions sexuelles déclarées par les corps de police est largement supérieur à celui des victimes de sexe masculin. C'est encore le cas en 2022, le taux de femmes victimes d'agressions sexuelles (157,5 par 100 000 femmes) étant plus de huit fois supérieur à celui des hommes (19,0 par 100 000 hommes) (graphique 3). Cette disparité représentée en pourcentage correspond à 89,2 % des victimes d'agressions sexuelles étant du sexe féminin, un pourcentage légèrement plus élevé que celle des victimes féminines pour la grande catégorie des infractions sexuelles (86,8 %) (tableau 8).

Depuis 2014, le taux de femmes victimes d'agressions sexuelles est continuellement en croissance, avec une hausse substantielle en 2021 qui se poursuit de façon plus modérée en 2022, passant de 151,1 à 157,5. Le taux de croissance annuel moyen de femmes victimes d'agressions sexuelles est de 9,9 % de 2014 à 2022, où une augmentation modérée s'observe (+4,3 %) de 2021 à 2022 (graphique 3).

Chez les hommes victimes d'agressions sexuelles, le taux de victimes a également connu une hausse annuelle considérable, soit de 8,9 % d'augmentation de 2021 à 2022, passant de 17,5 à 19. Il s'agit d'ailleurs du taux de victimes masculines le plus élevé pour ce type de crime dans la dernière décennie. À titre comparatif, le taux de croissance annuel moyen d'hommes victimes d'agressions sexuelles, de 2014 à 2022, est de 6,1 %. La croissance du taux global d'agressions sexuelles en 2022 est donc influencée en majorité par celle des victimes de sexe féminin, qui représentent la majorité des victimes (89,2 %) (graphique 3, tableau 9).

Graphique 3 | Évolution du taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2011 à 2020p



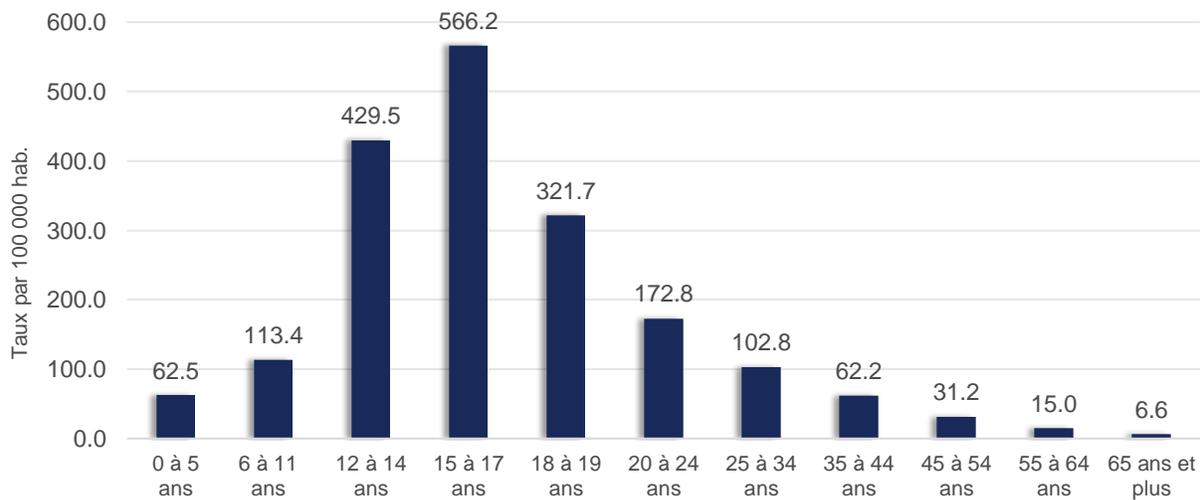
a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

En 2022, le groupe d'âge dont les taux d'agressions sexuelles les plus élevés comprennent les 12 à 19 ans. Le même profil est observé pour l'ensemble des infractions contre la personne²⁸. De plus, les deux groupes d'âge dont les taux d'agressions sexuelles sont les plus élevés sont d'âge mineur. En effet, les 15 à 17 ans ont un taux de 566,2 par 100 000 jeunes, suivis des 12 à 14 ans, avec un taux de 429,5, tandis que le taux pour l'ensemble des groupes d'âge se maintient à 88,2 (graphique 4).

Graphique 4 | Taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2022^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

En 2022, le taux de victimes adultes d'agressions sexuelles a augmenté, avec une croissance de 11,0 %, comparativement à 2021, tandis que le taux de victimes jeunes de la même catégorie voit une légère diminution (-1,4 %). Chez les adultes, c'est auprès des 55 à 64 ans que l'on note une différence plus importante (+29,8 %), passant de 11,6 à 15,0. Quant aux personnes mineures, c'est la tranche d'âge des 0 à 5 ans qui a baissé le plus, avec une variation de taux de -14,0²⁹, passant de 372 victimes en 2021 à 318 victimes en 2022 (tableau 10).

2.2 La baisse légère du taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel

Durant la dernière décennie, le taux de victimes féminines d'autres infractions d'ordre sexuel déclaré par la police est largement supérieur au taux de victimes de sexe masculin pour cette même catégorie d'infractions. En 2022, le taux de femmes victimes (80,5) est plus de quatre fois supérieur à celui des hommes (17,0). Cette disparité représentée en pourcentage correspond à 82,4 % des victimes d'autres

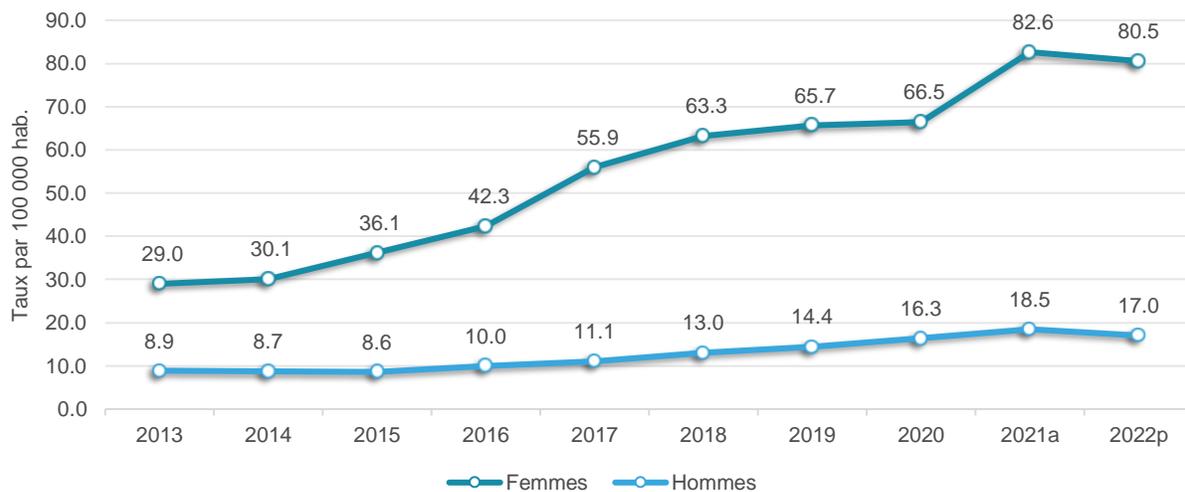
²⁸ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022).

²⁹ Le pourcentage d'augmentation est calculé à partir du nombre de victimes par 100 000 jeunes de 0 à 5 ans.

infractions d'ordre sexuel étant du sexe féminin, un pourcentage légèrement plus faible que celui des victimes féminines pour la grande catégorie des infractions sexuelles (86,8 %) (tableau 8).

La diminution récente des taux de victimes masculines et féminines va à l'encontre de l'évolution du taux sur dix ans, soit en 2022, le taux des victimes féminines voit une réduction de 2,6 %, alors que le taux de croissance annuel moyen affiche une augmentation de 12,0 %. Pour les victimes masculines, le taux en 2022 diminue de 7,7 %, tandis que le taux de croissance annuel moyen est de 7,5 %. À titre comparatif, le taux de victimes féminines d'autres infractions d'ordre sexuel avait connu une hausse beaucoup plus marquée en 2021 (+24,3 %), alors que les victimes masculines avaient augmenté de 13,4 % (graphique 5).

Graphique 5 | Évolution du taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2013 à 2022^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Notons que les taux de victimes de sexes féminin et masculin, pour cette catégorie d'infractions, ont connu des progressions comparables au courant de la dernière décennie, avec des taux de croissance annuels moyens de 12,0 % et de 7,5 %, respectivement (graphique 6).

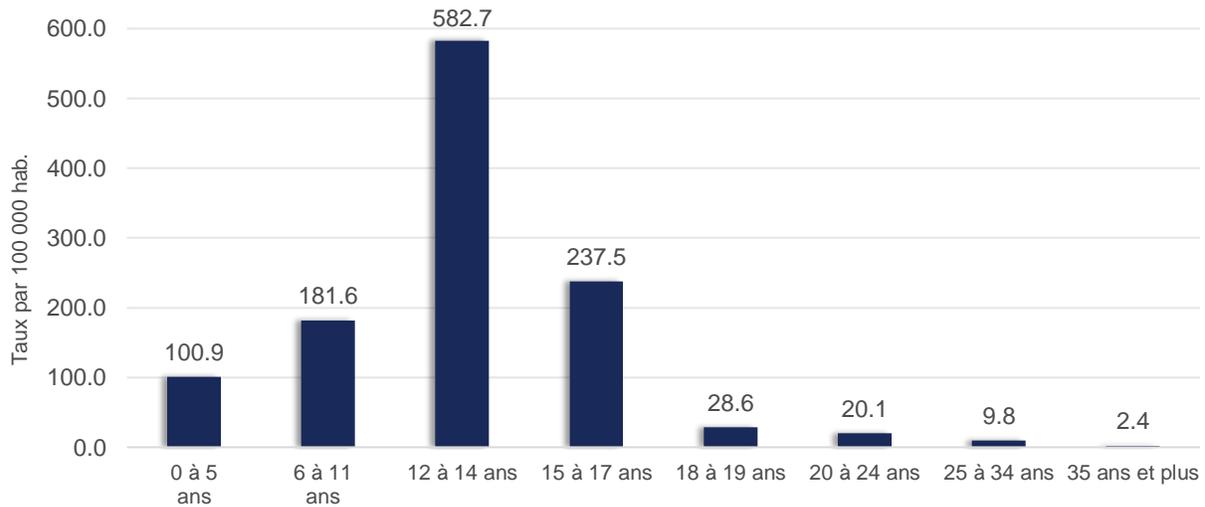
En analysant la distribution des victimes par groupe d'âge, on constate que la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel a des taux de victimes d'âge mineur largement supérieurs à ceux des adultes (graphique 6). Cela s'explique par le fait que, en vertu du *Code criminel*, plusieurs de ces infractions ne s'appliquent qu'à des victimes d'âge mineur.³⁰

³⁰ On peut penser notamment aux infractions de contacts sexuels, de leurre, de corruption d'enfants ou d'entente ou aux arrangements d'infractions d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant, qui, par définition, concernent uniquement des victimes d'âge mineur.

En 2022, c'est chez les 12 à 14 ans et les 15 à 17 ans que les taux de victimes sont les plus élevés, soit respectivement de 582,7 et de 237,5. Le groupe des 12 à 14 ans représente d'ailleurs à lui seul 39,4 % des victimes d'autres infractions sexuelles, avec 1 655 victimes.³¹ (graphique 6 et tableau 12).

Quant aux victimes d'âge adulte, ce sont les 18 et 19 ans (28,6) et les 20 à 24 ans (20,1) qui ont les taux de victimisation les plus élevés (graphique 6).

Graphique 6 | Taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2022^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Depuis 2021, le taux de victimes jeunes (0 à 17 ans) a connu une baisse légère de -2,8 %, ce qui se traduit par 78 victimes de moins que l'année précédente. Cette diminution se perçoit particulièrement chez les 6 à 11 ans avec une diminution du taux de -9,1 %, soit de 1 122 victimes en 2021 à 1 020 victimes en 2022. Tout de même, un des groupes d'âge des jeunes voit son taux croître en 2022, les 0 à 5 affichent une augmentation de 11,5 %, donc 50 victimes de plus qu'en 2021 (tableau 12).

Le taux des victimes d'âge adulte voit une réduction de -10,0 % en 2022, ce qui équivaut à 38 personnes de moins qu'en 2021. C'est chez les 25 à 34 ans (-30,0 %, -45 victimes) et les 45 à 54 ans (-18,2 %, -6 victimes) que l'on enregistre la plus grande baisse du nombre de victimes (tableau 12).

³¹ Ce calcul se base sur le nombre de victimes d'autres infractions sexuelles dont l'âge est connu (4 198).

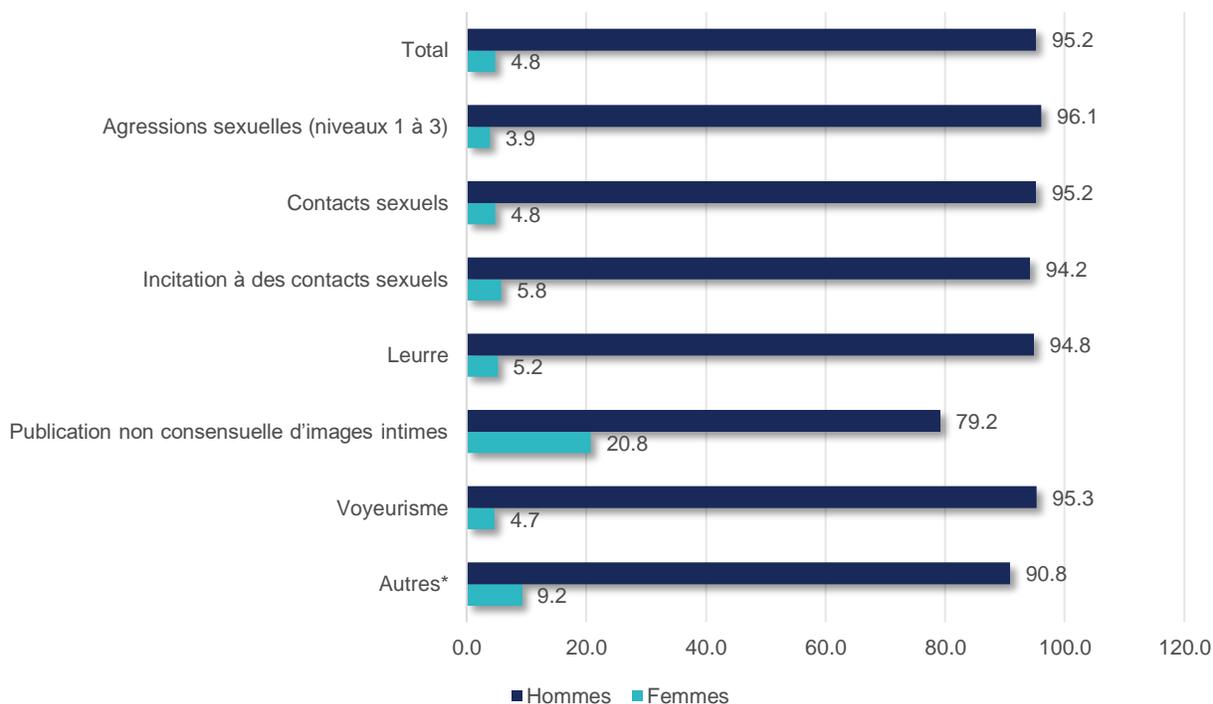
Chapitre 3 : Profil des auteurs présumés

3.1- Les auteurs présumés sont en grande majorité des hommes

Les auteurs présumés d'infractions sexuelles sont en grande majorité des hommes (95,2 %). À titre comparatif, les auteurs présumés d'infractions contre la personne sont des hommes dans une proportion de 77,7 %³². Il n'y a pas de grande variation dans la répartition des auteurs entre les types d'infractions. Tout de même, la catégorie des agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) (96,1 %) est celle ayant la proportion d'auteurs présumés masculins la plus élevée (graphique 7 et tableaux 13 et 14).

Par ailleurs, l'infraction relative à la publication non consentuelle d'images intimes se distingue des autres infractions sexuelles avec la proportion d'auteurs présumés masculins la plus faible, soit 79,2 % (graphique 7).

Graphique 7 | Répartition (en %) des auteurs présumés d'infractions sexuelles selon leur sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^p



* Comprend les infractions suivantes : exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée, entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant, inceste, corruption d'enfants, rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983, autres.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

³² Ministère de la Sécurité publique (2022).

3.2- La prédominance du taux d'auteurs présumés d'âge mineur

En 2022, la grande majorité des auteurs d'infractions sexuelles sont d'âge adulte (70,9 %), alors que le tiers sont d'âge mineur (29,0 %). Cependant, lorsque le taux d'auteurs présumés par 100 000 habitants est considéré, la catégorie des jeunes auteurs présumés (255,5) est plus de cinq fois plus élevée que le taux d'auteurs présumés adultes (48,2) (tableaux 15 et 16).

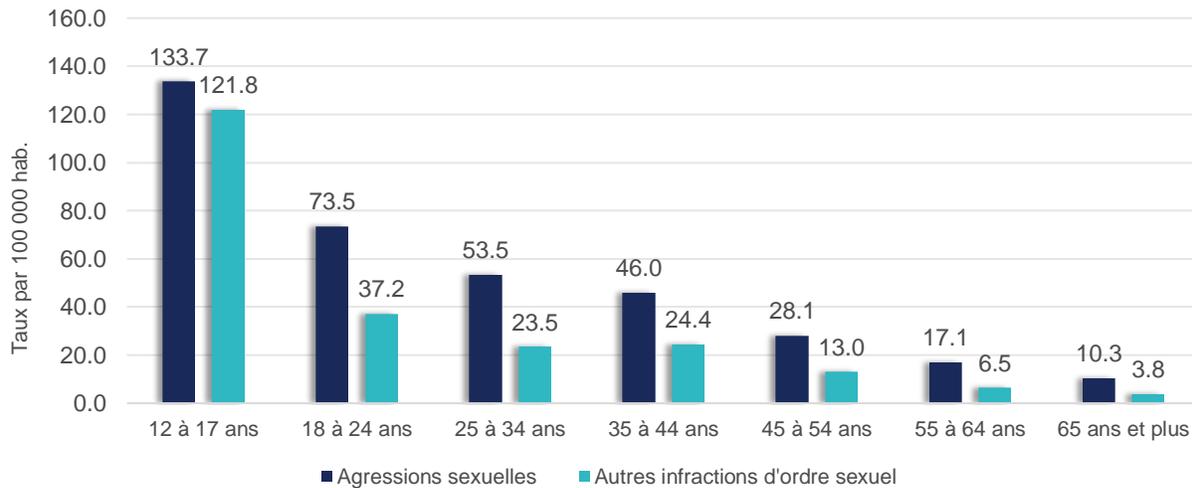
La constatation est la même, que ce soit pour les agressions sexuelles ou pour les autres infractions d'ordre sexuel. En effet, le taux d'auteurs présumés est plus de quatre fois supérieur chez les jeunes (12 à 17 ans) pour les agressions sexuelles (133,7, comparativement à 32,9 pour les adultes) et huit fois plus élevé pour les autres infractions d'ordre sexuel (121,8, comparativement à 15,3 pour les adultes) (graphique 8, tableaux 15 et 16).

Étant donné que le taux d'infractions relatives aux agressions sexuelles (88,2) est supérieur à celui des autres infractions d'ordre sexuel (51,0), il n'est pas surprenant de constater que le taux d'auteurs présumés est généralement plus élevé pour les agressions sexuelles que pour les autres infractions d'ordre sexuel. L'analyse des auteurs présumés par groupe d'âge nous permet d'observer la même tendance pour les auteurs présumés de tous les groupes d'âge. Cependant, pour la première fois en plus de cinq ans, le taux d'auteurs présumés d'agression sexuelle en 2022 est plus grand que celui des autres infractions sexuelles pour le groupe d'âge des 12 à 17 ans.³³ (graphique 8).

En observant la distribution des auteurs jeunes et adultes selon les catégories d'agressions sexuelles et les catégories des autres infractions d'ordre sexuel, certains types d'infractions sont perpétrés presque uniquement par des auteurs adultes, tels que l'agression sexuelle grave (91,7 %) et l'entente ou l'arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant (91,7 %). Par ailleurs, d'autres catégories paraissent révéler un écart moins grand entre le nombre d'auteurs jeunes et adultes, notamment l'infraction de contacts sexuels (55,4 % d'adultes) et l'inceste (56,5 % d'adultes) (tableaux 15 et 16).

³³ Les versions antérieures de la publication Infractions sexuelles peuvent se trouver sur le site Web de quebec.ca <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securete-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>

Graphique 8 | Taux d’auteurs présumés d’agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et d’autres infractions d’ordre sexuel selon le groupe d’âge, Québec, 2022^p



p : données provisoires

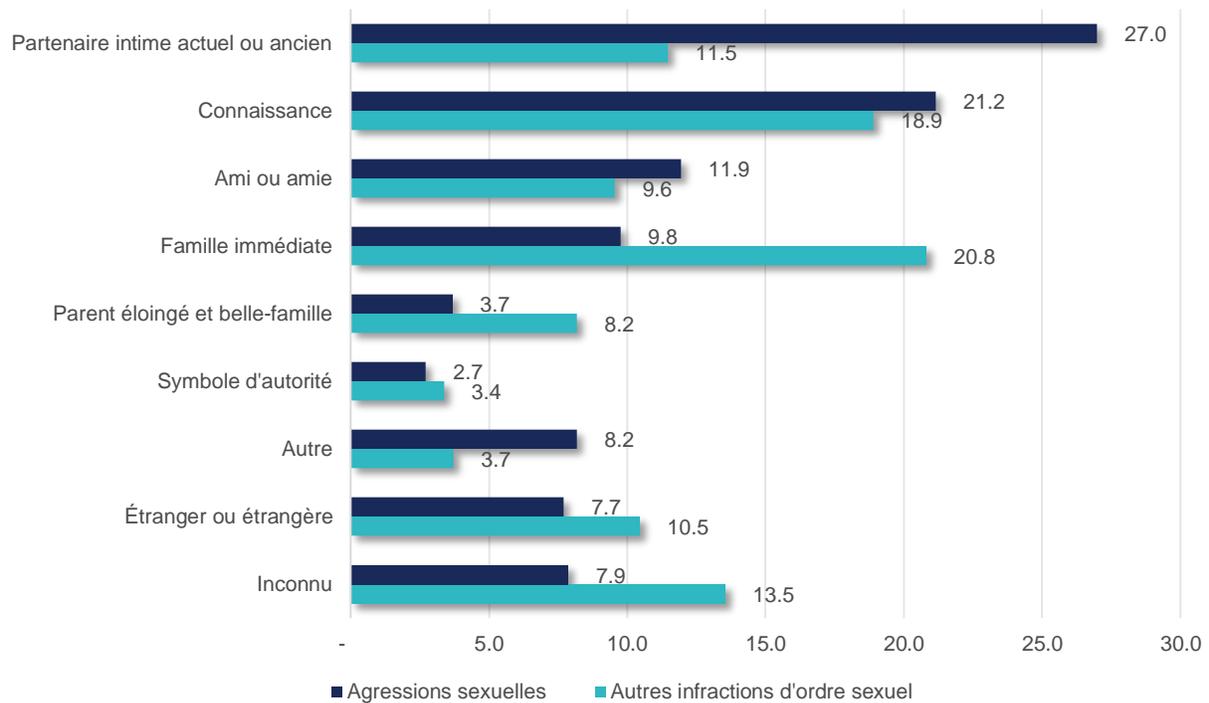
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

3.3- L’auteur d’infractions sexuelles est souvent connu de la victime

En 2022, la majorité des auteurs présumés d’infractions sexuelles sont connus de leur victime (81,4 %). En effet, seulement 8,7 % des auteurs présumés sont un étranger ou une étrangère, tandis que la nature de la relation avec la victime n’a pu être établie pour 9,9 % des cas. Pour les agressions sexuelles, environ le quart (27,0 %) des auteurs présumés sont un partenaire intime actuel ou ancien de la victime. Dans 21,2 % des cas, ils sont plutôt une connaissance de la victime (graphique 9 et tableau 17).

Quant aux autres infractions d’ordre sexuel, les auteurs présumés sont plus souvent un membre de la famille immédiate (20,8 %) ou une connaissance (18,9 %). Les proportions d’auteurs présumés d’autres infractions d’ordre sexuel qui sont un étranger ou une étrangère (10,5 %) et dont la relation est inconnue (13,5 %) sont légèrement supérieures à ce que l’on observe pour les agressions sexuelles. Cela peut s’expliquer par la présence de l’infraction de leurre dans cette catégorie, cette infraction pouvant être commise plus aisément de manière anonyme, par un ordinateur. Le leurre est d’ailleurs l’infraction pour laquelle on compte le plus grand nombre d’auteurs présumés étrangers à la victime ou dont le lien avec la victime est inconnu (graphique 9, tableaux 11 et 17).

Graphique 9 | Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec³⁴, 2022^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

³⁴ Dans ce graphique, « Autre membre de la famille » regroupe les relations suivantes : beau-père/belle-mère, parent éloigné et beau-fils/belle-fille. La « Famille immédiate » regroupe parent, enfant et autre membre de la famille. La catégorie « Autres » regroupe notamment : relation d'affaires, voisin/voisine, relation criminelle, relation inverse d'autorité et colocataire.

Tableaux complémentaires

Tableau 4 | Nombre et taux de victimes d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions et la région, Québec, 2022^p

Région administrative	Agressions sexuelles		Autres infractions d'ordre sexuel		Total des infractions sexuelles	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Bas-Saint-Laurent	163	81,3	121	60,3	284	141,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	267	94,6	223	79,0	490	173,6
Capitale-Nationale	646	83,7	293	38,0	939	121,7
Mauricie	331	117,7	170	60,5	501	178,2
Estrie ¹	492	97,0	454	89,5	946	186,5
Montréal	1 626	79,8	535	26,2	2 161	106,0
Outaouais	330	80,7	268	65,5	598	146,2
Abitibi-Témiscamingue	203	136,7	194	130,6	397	267,4
Côte-Nord	158	174,8	123	136,1	281	310,8
Nord-du-Québec	41	87,4	27	57,5	68	144,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	97	105,0	66	71,4	163	176,4
Chaudière-Appalaches	290	65,3	226	50,9	516	116,2
Laval	321	71,9	93	20,8	414	92,7
Lanaudière	438	80,5	377	69,3	815	149,7
Laurentides	654	99,5	301	45,8	955	145,3
Montérégie ¹	1 334	90,4	653	44,3	1 987	134,7
Centre-du-Québec	276	106,6	311	120,1	587	226,6
Ensemble du Québec	7 667	88,2	4 435	51,0	12 102	139,2

¹ Le nombre d'infractions et le taux d'infractions par 100 000 habitants ont été calculés selon les nouvelles limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021. À cette date, les MRC de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont passées de la région de la Montérégie à celle de l'Estrie (pour davantage d'information, consulter le lien Modification aux découpages des régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie <https://statistique.quebec.ca/fr/actualite/modification-decoupages-regions-administratives-estrie-et-monteregie>). Ce changement peut expliquer en partie l'écart entre les données de 2020 et de 2021 pour ces deux régions. Il est à noter que le changement a été appliqué à l'ensemble des affaires déclarées en 2021 et pas uniquement à celles déclarées à compter du 28 juillet 2021.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 5 | Nombre d'infractions sexuelles fondées et non fondées selon la catégorie d'infractions, Québec, 2021^a et 2022^p

Catégorie d'infractions	Fondées		Non fondées		Total		Variation du nombre d'affaires fondées 2021 ^a /2022 ^p (%)	Variation du nombre d'affaires non fondées 2021 ^a /2022 ^p (%)
	2021a	2022p	2021a	2022p	2021a	2022p		
Agressions sexuelles								
Agression sexuelle grave (niveau 3)	29	28	0	1	29	29	-3,4	-75,0
Agression sexuelle armée (niveau 2)	97	100	4	2	101	102	3,1	-99,6
Agression sexuelle simple (niveau 1)	7 123	7 539	478	356	7 601	7 895	5,8	-26,1
Sous-total	7 249	7 667	482	359	7 731	8 026	5,8	-25,5
Autres infractions d'ordre sexuel								
Contacts sexuels	2 377	2 410	237	195	2 614	2 605	1,4	-17,7
Incitation à des contacts sexuels	293	273	36	22	329	295	-6,8	-38,9
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	21	26	3	10	24	36	23,8	233,3
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	13	27	3	0	16	27	107,7	-100,0
Inceste	70	54	12	6	82	60	-22,9	-50,0
Corruption d'enfants	28	53	7	13	35	66	89,3	85,7
Leurre	778	812	77	55	855	867	4,4	-28,6
Publication non consensuelle d'images intimes	531	408	43	35	574	443	-23,2	-18,6
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	87	71	12	21	99	92	-18,4	75,0
Voyeurisme	254	259	12	8	266	267	2,0	-33,3
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	33	36	1	1	34	37	9,1	0,0
Autres ¹	9	6	1	3	10	9	-33,3	200,0
Sous-total	4 494	4 435	444	369	4 938	4 804	-1,3	-16,9
Total des infractions sexuelles	11 743	12 102	926	728	12 669	12 830	3,1	-21,4

¹ Inclut notamment : bestialité en présence d'un enfant ou incitation de celui-ci; bestialité/forcer/inciter une personne, maître maison-permet sexe 18 ans, père, mère, tuteur/entremetteur -18 ans.

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 6 | Infractions contre la personne selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p

Catégorie d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	%	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation			
				(N)	(%)	(N)	(%)		
Homicide	111	49	44,1	62	55,9	58	93,5	4	6,5
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	30	21	70,0	9	30,0	8	88,9	1	11,1
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	206	100	48,5	106	51,5	104	98,1	2	1,9
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	55 941	16 105	28,8	39 836	71,2	31 367	78,7	8 469	21,3
Agression sexuelle	7 667	4 461	58,2	3 206	41,8	2 504	78,1	702	21,9
Autres infractions d'ordre sexuel	4 435	2 461	55,5	1 974	44,5	1 565	79,3	409	20,7
Enlèvement ou séquestration	1 262	248	19,7	1 014	80,3	932	91,9	82	8,1
Vol qualifié ou extorsion	5 274	3 425	64,9	1 849	35,1	1 665	90,0	184	10,0
Harcèlement criminel	7 331	1 746	23,8	5 585	76,2	4 705	84,2	880	15,8
Menaces	18 383	5 182	28,2	13 201	71,8	9 793	74,2	3 408	25,8
Autres*	2 766	1 138	41,1	1 628	58,9	1 265	77,7	363	22,3
Total	103 406	34 936	33,8	68 470	66,2	53 966	78,8	14 504	21,2

* Inclut notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 7 | Nombre d'infractions contre la personne selon le lieu de perpétration, Québec, 2022^p

Lieu	Nombre	%
Résidence d'habitation		
Maison unifamiliale	28 586	27,6
Unité d'habitation	31 342	30,3
Autre type de résidence d'habitation	2 049	2,0
Sous-total	61 977	59,9
Autres types de lieux		
Établissement commercial (restaurant, centre commercial, station-service, etc.)	10 588	10,2
Établissement d'enseignement	4 962	4,8
Établissement d'utilité publique	5 353	5,2
Stationnement	3 143	3,0
Transport en commun	1 268	1,2
Voie publique (route, rue, piste cyclable, etc.)	11 582	11,2
Zone de plein air (parc, plan d'eau, zone libre)	2 287	2,2
Autre(s)	1 453	1,4
Inconnu	793	0,8
Sous-total	41 429	40,1
Total des infractions sexuelles	103 406	100,0

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 8 | Évolution du nombre de victimes³⁵ selon la catégorie d'infractions sexuelles, Québec, 2013 à 2022^p

Sexe	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021a	2022p
Agressions sexuelles										
Femmes	3 212	3 058	3 249	3 481	4 340	4 809	5 021	5 065	6 496	6 839
Hommes	553	484	483	519	516	544	653	642	752	828
Sous-total	3 765	3 542	3 732	4 000	4 856	5 353	5 674	5 707	7 248	7 667
Autres infractions d'ordre sexuel										
Femmes	1 190	1 244	1 502	1 770	2 329	2 661	2 796	2 851	3 553	3 495
Hommes	359	356	353	415	457	545	612	701	795	742
Sous-total	1 549	1 600	1 855	2 185	2 786	3 206	3 408	3 552	4 348	4 237
Total des infractions sexuelles	5 314	5 142	5 587	6 185	7 642	8 559	9 082	9 259	11 743	11 904

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

³⁵ Exclut 2 (2022) victimes dont l'âge est inconnu.

Tableau 9 | Profil (en %) des victimes d'agressions sexuelles, Québec, 2022^p

Caractéristique	Agression sexuelle grave (niveau 3)		Agression sexuelle armée (niveau 2)		Agression sexuelle simple (niveau 1)		Total	
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
Sexe								
Femmes	23	82,1	81	81,0	6 735	89,3	6 839	89,2
Hommes	5	17,9	19	19,0	804	10,7	828	10,8
Inconnu	0	0,0	0	'-	0	'-	0	'-
Âge								
0 à 5 ans	1	3,6	0	'-	317	4,2	318	4,1
6 à 11 ans	1	3,6	2	2,0	634	8,4	637	8,3
12 à 14 ans	3	10,7	15	15,0	1 202	15,9	1 220	15,9
15 à 17 ans	2	7,1	17	17,0	1 464	19,4	1 483	19,3
18 et 19 ans	0	'-	8	8,0	554	7,3	562	7,3
20 à 24 ans	4	14,3	14	14,0	823	10,9	841	11,0
25 à 34 ans	9	32,1	17	17,0	1 135	15,1	1 161	15,1
35 à 44 ans	3	10,7	18	18,0	704	9,3	725	9,5
45 à 54 ans	4	14,3	7	7,0	325	4,3	336	4,4
55 à 64 ans	1	3,6	1	1,0	184	2,4	186	2,4
65 ans et plus	0	'-	1	1,0	119	1,6	120	1,6
Inconnu	0	'-	0	'-	78	1,0	78	1,0
Relation avec l'auteur résumé								
Partenaire intime actuel ou ancien	13	46,4	40	40,0	2 016	26,7	2 069	27,0
Parent	0	'-	1	1,0	268	3,6	269	3,5
Enfant	0	'-	0	'-	16	0,2	16	0,2
Autre membre de la famille	1	3,6	1	1,0	461	6,1	463	6,0
Beau-père/belle-mère	2	7,1	1	1,0	159	2,1	162	2,1
Beau-fils/belle-fille	0	'-	0	'-	9	0,1	9	0,1
Parent éloigné	0	'-	0	'-	112	1,5	112	1,5
Connaissance	3	10,7	24	24,0	1 595	21,2	1 622	21,2
Voisin ou voisine	1	3,6	0	'-	119	1,6	120	1,6
Relation d'affaires	0	'-	1	1,0	262	3,5	263	3,4
Symbole d'autorité	0	'-	1	1,0	207	2,7	208	2,7
Ami	2	7,1	6	6,0	907	12,0	915	11,9
Autre relation intime	0	'-	2	2,0	106	1,4	108	1,4
Relation criminelle	0	'-	2	2,0	8	0,1	10	0,1
Colocataire	0	'-	1	1,0	83	1,1	84	1,1
Relation inverse d'autorité	0	'-	0	'-	42	0,6	42	0,5
Étranger	1	3,6	14	14,0	576	7,6	591	7,7
Inconnu	5	17,9	6	6,0	593	7,9	604	7,9
Total des infractions sexuelles	28	100,0	100	100,0	7 539	100,0	7 667	100,0

Dans ce graphique, « Autre membre de la famille » regroupe les relations de fratrie (frère, sœur, beau-frère, belle-sœur).

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 10 | Nombre et taux de victimes³⁶ d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2021^a et 2022^p

Groupe d'âge	2021 ^a		2022 ^p		Variation du taux 2021 ^a /2022 ^p
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
0 à 5 ans	372	72,6	318	62,5	-14,0
6 à 11 ans	664	118,2	637	113,4	-4,1
12 à 14 ans	1 193	430,3	1 220	429,5	-0,2
15 à 17 ans	1 451	573,8	1 483	566,2	-1,3
Total de jeunes victimes	3 680	229,4	3 658	226,2	-1,4
18 et 19 ans	549	319,0	562	321,7	0,8
20 à 24 ans	801	165,1	841	172,8	4,7
25 à 34 ans	947	85,2	1161	102,8	20,6
35 à 44 ans	642	55,3	725	62,2	12,5
45 à 54 ans	303	28,4	336	31,2	10,1
55 à 64 ans	145	11,6	186	15,0	29,8
65 ans et plus	113	6,5	120	6,6	2,6
Total de victimes adultes	3 500	50,0	3 931	55,5	11,0
Total	7 180	50,0	7 589	84,8	69,6

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

³⁶ Exclut 70 (2020) et 78 (2021) victimes dont l'âge est inconnu.

Tableau 11 | Profil (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2022^p

Caractéristique	Contacts sexuels		Incitation à des contacts sexuels		Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée		Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant		Inceste		Corruption d'enfants		Page 1/2
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	
Sexe													
Femmes	2 062	85,6	176	68,5	22	84,6	7	77,8	41	75,9	32	60,4	...
Hommes	348	14,4	81	31,5	4	15,4	2	22,2	13	24,1	21	39,6	...
Inconnu	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	...
Âge													
0 à 5 ans	428	17,8	29	11,3	1	3,8	0	-	24	44,4	12	22,6	...
6 à 11 ans	693	28,8	86	33,5	2	7,7	0	-	16	29,6	29	54,7	...
12 à 14 ans	981	40,7	112	43,6	1	3,8	2	22,2	3	5,6	11	20,8	...
15 à 17 ans	284	11,8	29	11,3	18	69,2	7	77,8	7	13,0	1	1,9	...
18 et 19 ans	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	...
20 à 24 ans	0	-	0	-	3	11,5	0	-	0	-	0	-	...
25 à 34 ans	0	-	0	-	1	3,8	0	-	3	5,6	0	-	...
35 à 44 ans	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	...
45 à 54 ans	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	...
55 à 64 ans	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	...
65 ans et plus	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	...
Inconnu	24	1,0	1	0,4	0	-	0	-	1	1,9	0	-	...
Relation avec l'auteur résumé													
Partenaire intime actuel ou ancien	280	11,6	13	5,1	0	-	1	11,1	0	-	1	1,9	...
Parent	286	11,9	26	10,1	3	11,5	0	-	24	44,4	35	66,0	...
Enfant	6	0,2	0	-	0	-	0	-	1	1,9	1	1,9	...
Autre membre de la famille	374	15,5	29	11,3	1	3,8	0	-	23	42,6	5	9,4	...
Beau-père/belle-mère	148	6,1	11	4,3	1	3,8	0	-	0	-	3	5,7	...
Beau-fils/belle-fille	8	0,3	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	...
Parent éloigné	132	5,5	10	3,9	0	-	0	-	6	11,1	0	-	...
Connaissance	507	21,0	57	22,2	4	15,4	2	22,2	0	-	3	5,7	...
Voisin ou voisine	44	1,8	4	1,6	0	-	0	-	0	-	0	-	...
Relation d'affaires	16	0,7	3	1,2	2	7,7	0	-	0	-	0	-	...
Symbole d'autorité	98	4,1	11	4,3	8	30,8	0	-	0	-	2	3,8	...
Ami	278	11,5	27	10,5	3	11,5	0	-	0	-	0	-	...
Autre relation intime	7	0,3	1	0,4	0	-	0	-	0	-	0	-	...
Relation criminelle	2	0,1	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	...
Colocataire	16	0,7	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	...
Relation inverse d'autorité	4	0,2	0	-	1	3,8	0	-	0	-	0	-	...
Étranger	82	3,4	24	9,3	1	3,8	5	55,6	0	-	0	-	...
Inconnu	122	5,1	41	16,0	2	7,7	1	11,1	0	-	3	5,7	...
Total des infractions sexuelles	2 410	100,0	257	100,0	26	100,0	9	100,0	54	100,0	53	100,0	

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 11 (suite) | Profil (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2022^p

Caractéristique	Page 2/2	Leurre		Publication non consentuée d'images intimes		Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite		Voyeurisme		Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983		Autres	
		(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
Sexe													
Femmes	...	557	80,0	328	80,4	46	74,2	202	90,2	18	50,0	4	100,0
Hommes	...	138	19,8	79	19,4	16	25,8	22	9,8	18	50,0	0	-
Inconnu	...	1	0,1	1	0,2	0	-	0	-	0	-	0	-
Âge													
0 à 5 ans	...	0	-	0	-	2	3,2	7	3,1	11	30,6	0	-
6 à 11 ans	...	140	20,1	9	2,2	13	21,0	16	7,1	16	44,4	0	-
12 à 14 ans	...	386	55,5	93	22,8	32	51,6	26	11,6	5	13,9	3	75,0
15 à 17 ans	...	167	24,0	65	15,9	15	24,2	27	12,1	2	5,6	0	-
18 et 19 ans	...	0	-	23	5,6	0	-	27	12,1	0	-	0	-
20 à 24 ans	...	0	-	61	15,0	0	-	33	14,7	0	-	1	25,0
25 à 34 ans	...	0	-	73	17,9	0	-	33	14,7	1	2,8	0	-
35 à 44 ans	...	1	0,1	49	12,0	0	-	31	13,8	0	-	0	-
45 à 54 ans	...	0	-	20	4,9	0	-	7	3,1	1	2,8	0	-
55 à 64 ans	...	0	-	6	1,5	0	-	7	3,1	0	-	0	-
65 ans et plus	...	0	-	2	0,5	0	-	4	1,8	0	-	0	-
Inconnu	...	2	0,3	7	1,7	0	-	6	2,7	0	-	0	-
Relation avec l'auteur résumé													
Partenaire intime actuel ou ancien	...	24	3,4	139	34,1	2	3,2	24	10,7	1	2,8	1	25,0
Parent	...	3	0,4	0	-	2	3,2	8	3,6	4	11,1	0	-
Enfant	...	0	-	0	-	0	-	2	0,9	0	-	0	-
Autre membre de la famille	...	8	1,1	4	1,0	7	11,3	22	9,8	7	19,4	1	25,0
Beau-père/belle-mère	...	1	0,1	0	-	3	4,8	11	4,9	1	2,8	0	-
Beau-fils/belle-fille	...	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Parent éloigné	...	3	0,4	0	-	0	-	1	0,4	8	22,2	0	-
Connaissance	...	110	15,8	71	17,4	17	27,4	23	10,3	6	16,7	1	25,0
Voisin ou voisine	...	4	0,6	3	0,7	2	3,2	12	5,4	1	2,8	0	-
Relation d'affaires	...	2	0,3	7	1,7	1	1,6	9	4,0	0	-	0	-
Symbole d'autorité	...	14	2,0	3	0,7	1	1,6	2	0,9	4	11,1	0	-
Ami	...	29	4,2	47	11,5	7	11,3	10	4,5	3	8,3	1	25,0
Autre relation intime	...	2	0,3	6	1,5	0	-	2	0,9	0	-	0	-
Relation criminelle	...	0	-	0	-	0	-	2	0,9	0	-	0	-
Colocataire	...	0	-	0	-	0	-	4	1,8	0	-	0	-
Relation inverse d'autorité	...	1	0,1	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Étranger	...	241	34,6	46	11,3	7	11,3	37	16,5	0	-	0	-
Inconnu	...	254	36,5	82	20,1	13	21,0	55	24,6	1	2,8	0	-
Total des infractions sexuelles		696	100,0	408	100,0	62	100,0	224	100,0	36	100,0	4	100,0

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 12 | Nombre et taux de victimes³⁷ d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2021^a et 2022^p

Groupe d'âge	2021 ^a		2022 ^p		Variation du taux 2020 ^a /2021 ^p
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
0 à 5 ans	464	90,6	514	100,9	11,5
6 à 11 ans	1 122	199,7	1 020	181,6	-9,1
12 à 14 ans	1 662	599,4	1 655	582,7	-2,8
15 à 17 ans	641	253,5	622	237,5	-6,3
Total de jeunes victimes	3 889	242,4	3 811	235,7	-2,8
18 et 19 ans	51	29,6	50	28,6	-3,4
20 à 24 ans	105	21,6	98	20,1	-7,0
25 à 34 ans	156	14,0	111	9,8	-30,0
35 à 44 ans	66	5,7	81	7,0	22,2
45 à 54 ans	34	3,2	28	2,6	-18,2
55 à 64 ans	6	0,5	13	1,1	119,3
65 ans et plus	7	0,4	6	0,3	-17,2
Total de victimes adultes	425	6,1	387	5,5	-10,0
Total	4 314	50,1	4 198	48,3	-3,7

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Exclut les victimes inconnues.

³⁷ Exclut 368 (2021) et 43 (2022) victimes dont l'âge est inconnu.

Tableau 13 | Nombre et taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^p, 2021^a et 2022^p.³⁸

Groupe d'âge	Femmes				Hommes				Total			
	2021p	2021a	2022p	Variation 2021a/2022p (%)	2021p	2021a	2022p	Variation 2021a/2022p (%)	2021p	2021a	2022p	Variation 2021a/2022p (%)
Nombre												
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	91	130	120	31,9	2 780	3 652	2 941	5,8	2 871	3 782	3 061	6,6
Autres infractions d'ordre sexuel	125	158	110	-12	1 668	2 183	1 640	-1,7	1 793	2 341	1 750	-2,4
Total	216	288	230	6,5	4 448	5 835	4 581	3,0	4 664	6 123	4 811	3,2
Taux												
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	2,4	3,0	3,1	30,9	74,0	83,9	77,3	4,5	38,1	43,5	40,1	5,4
Autres infractions d'ordre sexuel	3,3	3,6	2,9	-12,7	44,4	50,2	43,1	-2,9	23,8	26,9	23,0	-3,6
Total	5,0	6,6	5,3	6,5	102,2	134,0	105,2	3,0	53,6	70,4	55,3	3,2

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

³⁸ Exclut les auteurs présumés de moins de 12 ans (2020 : 85; 2021 : 27; 2022 : 23).

Tableau 14 | Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^a et 2022^p

Catégorie d'infractions	Femmes		Hommes		Total	
	2021a	2022p	2021a	2022p	2021a	2022p
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	130	120	3 661	2 941	3 791	3 061
Autres infractions d'ordre sexuel						
Contacts sexuels	56	53	1 362	1 052	1 418	1 105
Incitation à des contacts sexuels	7	7	166	113	173	120
Leurre	15	11	240	201	255	212
Corruption d'enfants	1	2	8	8	9	10
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	0	0	23	16	23	16
Publication non consensuelle d'images intimes	63	26	202	99	265	125
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	1	5	42	24	43	29
Inceste	5	1	35	22	40	23
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	0	1	12	7	12	8
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	0	0	5	12	5	12
Voyeurisme	9	4	92	81	101	85
Autres ¹	1	0	4	5	5	5
Sous-total	158	110	2 191	1 640	2 349	1 750
Total des infractions sexuelles	288	230	5 852	4 581	6 140	4 811

¹ Inclut notamment : bestialité en présence d'un enfant ou incitation de celui-ci; bestialité/forcer/inciter une personne; maître maison-permet sexe 18 ans, père, mère, tuteur/entremetteur -18 ans.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Exclut les auteurs présumés de moins de 12 ans, 2021p (116 auteurs), 2022p (96 auteurs).

Tableau 15 | Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p

Catégorie d'infractions	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Adulte total	Total
Agressions sexuelles									
Agression sexuelle grave (niveau 3)	1	0	2	4	2	2	1	11	12
Agression sexuelle armée (niveau 2)	7	13	11	13	9	1	0	47	54
Agression sexuelle simple (niveau 1)	722	473	591	519	291	208	186	2268	2990
Sous-total	730	486	604	536	302	211	187	2326	3056
Autres infractions d'ordre sexuel									
Contacts sexuels	492	124	132	177	74	56	49	612	1104
Incitation à des contacts sexuels	31	14	26	21	8	10	10	89	120
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	0	0	5	2	1	0	0	8	8
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	1	0	0	8	3	0	0	11	12
Inceste	10	2	3	4	3	1	0	13	23
Corruption d'enfants	0	5	0	4	0	1	0	10	10
Leurre	57	59	33	30	25	4	4	155	212
Publication non consensuelle d'images intimes	47	13	43	11	8	2	1	78	125
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	7	8	7	4	2	1	0	22	29
Voyeurisme	17	13	9	21	15	5	5	68	85
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	2	6	6	1	1	0	0	14	16
Autres ¹	1	2	1	1	0	0	0	4	5
Sous-total	665	246	265	284	140	80	69	1084	1754
Total des infractions sexuelles	1395	732	869	820	442	291	256	3410	4810

¹ Inclut notamment : bestialité en présence d'un enfant ou incitation de celui-ci; bestialité/forcer/inciter une personne; maître maison-permet sexe 18 ans, père, mère, tuteur/entremetteur -18 ans.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 16 | Taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p

Catégorie d'infractions sexuelles	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Adulte total	Total
Agressions sexuelles									
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,2	0,0	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Agression sexuelle armée (niveau 2)	1,3	2,0	1,0	1,1	0,8	0,1	0,0	0,7	0,7
Agression sexuelle simple (niveau 1)	132,2	71,5	52,3	44,5	27,1	16,8	10,3	32,0	39,2
Sous-total	133,7	73,5	53,5	46,0	28,1	17,1	10,3	32,9	40,1
Autres infractions d'ordre sexuel									
Contacts sexuels	90,1	18,7	11,7	15,2	6,9	4,5	2,7	8,6	14,5
Incitation à des contacts sexuels	5,7	2,1	2,3	1,8	0,7	0,8	0,6	1,3	1,6
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	0,0	0,0	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	0,2	0,0	0,0	0,7	0,3	0,0	0,0	0,2	0,2
Inceste	1,8	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,0	0,2	0,3
Corruption d'enfants	0,0	0,8	0,0	0,3	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
Leurre	10,4	8,9	2,9	2,6	2,3	0,3	0,2	2,2	2,8
Publication non consensuelle d'images intimes	8,6	2,0	3,8	0,9	0,7	0,2	0,1	1,1	1,6
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	1,3	1,2	0,6	0,3	0,2	0,1	0,0	0,3	0,4
Voyeurisme	3,1	2,0	0,8	1,8	1,4	0,4	0,3	1,0	1,1
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	0,4	0,9	0,5	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2
Autres ¹	0,2	0,5	0,3	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Sous-total	121,8	37,2	23,5	24,4	13,0	6,5	3,8	15,3	22,9
Total des infractions sexuelles	255,5	110,7	76,9	70,4	41,1	23,5	14,1	48,2	63,0

¹ Inclut notamment : bestialité en présence d'un enfant ou incitation de celui-ci; bestialité/forcer/inciter une personne; maître maison-permet sexe 18 ans, père, mère, tuteur/entremetteur -18 ans.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 17 | Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2022^p

Relation	Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)		Autres infractions d'ordre sexuel		Infractions sexuelles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Partenaire intime actuel ou ancien	2 069	27,0	486	11,5	2 555	21,5
Connaissance	1 622	21,2	801	18,9	2 423	20,4
Ami ou amie	915	11,9	405	9,6	1 320	11,1
Famille immédiate ¹	748	9,8	882	20,8	1 630	13,7
Parent éloigné ou belle-famille	283	3,7	347	8,2	630	5,3
Symbole d'autorité	208	2,7	143	3,4	351	2,9
Autre ²	627	8,2	158	3,7	785	6,6
Étranger ou étrangère	591	7,7	443	10,5	1 034	8,7
Inconnu	604	7,9	574	13,5	1 178	9,9
Total	7 667	100,0	4 239	100,0	11 906	100,0

¹ Inclut parent, enfant et autre membre de la famille immédiate.

² Inclut relation d'affaires, relation criminelle, colocataire, relation inverse d'autorité, voisin et autre relation.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 18 | Nombre de victimes d'infractions sexuelles selon le délai (en jours) entre la date de la perpétration de l'infraction et celle de son signalement à la police, Québec, 2022^p

Catégorie d'infractions sexuelles	Moins de 7 jours		7 à 30 jours		31 à 365 jours		Plus d'un an		Total	Médiane (jours)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Agressions sexuelles										
Agression sexuelle grave (niveau 3)	11	39,3	1	3,6	7	25,0	9	32,1	28	85,5
Agression sexuelle armée (niveau 2)	57	57,0	10	10,0	21	21,0	12	12,0	100	3
Agression sexuelle simple (niveau 1)	2967	39,4	817	10,8	1762	23,4	1993	26,4	7539	29
Sous-total	3035	39,6	828	10,8	1790	23,3	2014	26,3	7667	28
Autres infractions d'ordre sexuel										
Contacts sexuels	628	26,1	250	10,4	687	28,5	845	35,1	2410	122
Incitation à des contacts sexuels	104	40,5	29	11,3	64	24,9	60	23,3	257	24
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	10	38,5	0	0,0	7	26,9	9	34,6	26	78
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	4	44,4	0	0,0	5	55,6	0	0,0	9	36
Inceste	13	24,1	1	1,9	7	13,0	33	61,1	54	1687
Corruption d'enfants	20	37,7	7	13,2	13	24,5	13	24,5	53	28
Leurre	313	45,0	114	16,4	219	31,5	50	7,2	696	10
Publication non consensuelle d'images intimes	247	60,5	53	13,0	81	19,9	27	6,6	408	3
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	23	37,1	5	8,1	27	43,5	7	11,3	62	35,5
Voyeurisme	106	47,3	16	7,1	49	21,9	53	23,7	224	11
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	0	0,0	0	0,0	0	0,0	36	100,0	36	16661
Autres ¹	3	75,0	1	25,0	0	0,0	0	0,0	4	1,5
Sous-total	1471	34,7	476	11,2	1159	27,3	1133	26,7	4239	42
Total des infractions sexuelles	4506	37,8	1304	11,0	2949	24,8	3147	26,4	11906	34

¹ Inclut notamment : bestialité en présence d'un enfant ou incitation de celui-ci; bestialité/forcer/inciter une personne; maître maison-permet sexe 18 ans, père, mère, tuteur/entremetteur -18 ans.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Références

- COTTER, A. (2021). *La victimisation criminelle au Canada, 2019* <https://www.studocu.com/fr-ca/document/universite-de-montreal/victimologie/la-victimisation-criminelle-au-canada-2019-cotter-2021/23860372>
- DUPONT, M., P. MESSERSCHMITT, G. VILA, D. BOHU ET C. REY-SALMON (2014). « Le processus de révélation dans les agressions sexuelles intrafamiliales et extrafamiliales sur mineurs », *Annales Médico psychologique, revue psychiatrique*, 172 (6), p. 426-431.
- GLOBE AND MAIL (2017). “How The Globe collected and analyzed sexual assault statistics to report on unfounded figures across Canada” <https://www.theglobeandmail.com/news/investigations/unfounded-sexual-assault-canada-data-methodology-claims/article33891819/>
- GROGUHÉ, M. (2021). « Vague de dénonciations : un an après. Qu’est-ce qui cloche dans le milieu culturel? », dans *La Presse* [<https://www.lapresse.ca/arts/2021-07-04/vague-de-denonciations-un-an-apres/qu-est-ce-qui-cloche-dans-le-milieu-culturel.php>].
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2022, 26 août). Ligne du temps COVID-19 au Québec — Courbe des cas confirmés selon la date de résultat du test, annotée des principaux événements et mesures de santé publique liés à la COVID-19 au Québec [<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>].
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2021). *Criminalité au Québec — Infractions sexuelles en 2019* [<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications#c80043>].
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022). *Criminalité au Québec — Principales tendances 2020* [<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>].
- OUMET, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l’acte et de la criminalité*, Québec, Presses de l’Université Laval.
- PERREault, S. (2021). *La conduite avec les facultés affaiblies au Canada, 2019* [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00012-fra.pdf?st=4KLU2D1h>].
- ROTENBURG, C. ET A. COTTER (2018). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017* [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54979-fra.pdf?st=-asrSAi6>].
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2022). *Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance* [Statistiques sur la police et sur la prévention de la criminalité | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec)

Remerciements

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Coordination : Catherine Belley

Analyse: Sophia Garrel

Traitement des données : Martin Girard

Collaboration : Geneviève Aylwin

Annexe

Liste des infractions sexuelles au *Code criminel*

Catégorie d'infractions	Article du <i>Code criminel</i>	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	273	Agression sexuelle grave (niveau 3)
	272	Agression sexuelle armée (niveau 2)
	271	Agression sexuelle simple (niveau 1)
Autres infractions d'ordre sexuel	-	Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983
	151a), b)	Contacts sexuels
	152a), b)	Incitation à des contacts sexuels
	153(1)a), b)	Exploitation sexuelle
	153.1(1)a), b)	Exploitation sexuelle d'une personne handicapée
	172(1)	Corruption d'enfants
	171.1(1)	Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite
	171	Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits
	172.1(1)	Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur
	172.2(1)	Entente ou arrangement de l'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant
	159(1)(2) Abrogé	Relations sexuelles anales
	160(1)(2)	Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne
	160(3)	Bestialité en présence d'un enfant
	162(1)a-c)	Voyeurisme
	162.1(1)	Publication non consentuelle d'images intimes
	279.01(1)a), b); 279.011(1)a), b); 279.02(1)(2); 279.03(1)(2)	Traite de personne
	280(1)	Enlèvement d'une personne de moins de 16 ans
273.3(1)a-d) et (2)a), b)	Passage d'enfants à l'étranger	
Autres	286.1(1)	Obtention de services sexuels moyennant rétribution
	286.1(2)	Obtention de services sexuels moyennant rétribution — personne âgée de moins de 18 ans
	286.2(1)	Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels
	286.2	Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels d'une personne âgée de moins de 18 ans
	286.3(1)	Proxénétisme
	286.3(2)	Proxénétisme — personne âgée de moins de 18 ans
	286.4	Publicité de services sexuels

